

à
Monsieur Jean Luc Moudenc
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole
Délégué national pour l'application de la
loi « ZFE »

Objet : demande de rencontre du Collectif 31 pour la suspension de la ZFE toulousaine

Monsieur le président de Toulouse métropole,

Des habitants confrontés aux mesures générées par l'application de votre arrêté d'instauration d'une ZFE-m sur le territoire des communes de Toulouse, Colomiers et Tournefeuille, en date du 12 février 2022, ont créé un collectif pour obtenir la suspension de cet arrêté, tant que des mesures concrètes permettant à chacun et chacune d'accéder à des solutions alternatives aux interdictions générées par cette obligation ZFE ne seront pas mises en œuvre. Et ceci, autant pour les habitants de la Métropole que pour les personnes extérieures amenées à venir dans celle-ci.

Nous avons établi une liste de propositions non exhaustives que nous faisons circuler sous forme de pétitions en ce moment. Cette liste s'enrichit lors des différentes réunions d'information que nous tenons sur ce sujet dans la Métropole et au-delà.

Nous venons d'apprendre, d'autre part, que le Président de la République vous a désigné pour coordonner l'application de cette loi qui heurte beaucoup de nos concitoyens en générant beaucoup de difficultés matérielles et mettant en cause leur droit et leur liberté de se déplacer. Il semble donc que vous soyez la personne apte à recevoir nos doléances et à les faire remonter au plus haut niveau.

Pour tout cela, nous souhaiterions que vous rencontriez une délégation de notre collectif rapidement pour vous exprimer toutes les difficultés que rencontrent nos concitoyens et cela avant que l'application de cette loi ne les plonge dans de graves difficultés.

Dans l'attente d'une réponse positive veuillez agréer Monsieur le président nos sincères salutations.

Pour le collectif :

Jean Pierre Bataille et Bernard Marquié

Contact : 0625052510